

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 21 février 2014

### Personnes présentes :

**Enseignantes :** Mmes AUBRY (directrice), GAD, GUYON, GRANDADAM, LE TUTOUR,

**Représentants des parents d'élèves :** Mmes BIGOT, DUPLENNE, DONIO, MM BOUSSAC, ROGER

**Représentants de la municipalité :** M HAMEL, Mme ECLIMONT

**Personnes excusées :** Mr URVOY, Mmes MONNET, BESNARD

La séance du conseil s'ouvre à 18H10. Les secrétaires de la séance sont Mme GUYON pour les enseignantes et Mme DUPLENNE pour les parents d'élèves.

### Point n°1 : approbation du compte-rendu du précédent conseil

#### Point n°2 : Projet de classe

- TPS/PS/MS :
  - cinéma de Cancale pour « Le petit Gruffalo », le 21/02/14.
- GS/CP :
  - cinéma de Cancale pour « Le petit Gruffalo » le 21/02/14.
  - Projet contes : réalisation d'un jeu sur les personnages de contes, création de personnages en volume avec éléments de récupération, création d'une danse. Ce projet aboutira sur une présentation aux parents de la classe en mars.
- CE1/CE2 :
  - cinéma de Cancale pour « Selkirk, le véritable Robinson », le 24/02/14.
- CE2/CM1 :
  - Cross solidaire à Cancale, le 20/01/14
  - Participation au dispositif PACEM : évaluations d'élèves de CM1 en grandeurs et mesures, sur certaines académies, pour des statistiques au niveau national.
  - Correspondance débutée avec l'école de Saint-Désert : chaque élève a un correspondant.
  - Intervention de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Rennes sur les dangers d'Internet, le 25/02/14
- CM2 :
  - Cinéma de Cancale pour « La colline aux coquelicots », le 14/02/14.
  - Cross solidaire à Cancale, le 20/01/14
  - Intervention de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Rennes sur le harcèlement à l'école, le 25/02/14

Les classes de Ce1/Ce2/Cm1/Cm2 ont accueilli des stagiaires anglaises du 17/02 au 20/02/14. Elles étaient en observation dans les classes et ont présenté des éléments culturels aux élèves.

Au mois de décembre 2013, le premier conseil des enfants de cette année a traité d'organisation des jeux de cour. Le prochain aura lieu en mars.

### Point n°3 : organisation de l'école

- **Aide à la direction :**

Sur le secteur de St-Malo Pays Malouin, 15 aides à la direction ont été recrutés par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les communes de moins de 2000 habitants ont été dotées en priorité de ces postes. Il s'agit d'un contrat aidé de 24h00 semaine, d'une durée d'un an, renouvelable 1 fois. C'est une aide humaine permettant de renforcer l'encadrement des élèves sur l'école. Ces personnes ne sont pas sous-directeur et n'ont pas forcément de qualifications dans le domaine de l'encadrement d'enfants. Leur rôle consiste en un appui administratif (accueil des personnes, suivi des absents, secrétariat) et un appui éducatif (aide à la surveillance des enfants, accompagnement de sorties, aide aux enseignants dans les activités pédagogiques). Les enseignants restent les seuls responsables des activités et des élèves sur le temps scolaire.
- **Horaires d'école:**

Les enseignantes font leur possible pour sortir à l'heure, mais le facteur humain n'est pas toujours facile à gérer. En cas de départ impératif à 16h15 pour rendez-vous, prévenir l'enseignante afin que l'enfant sorte en premier.
- **Jeux de cour :**

Pour des raisons de sécurité l'utilisation des jeux de cour n'est pas autorisée en dehors des récréations. Il est donc demandé aux parents de veiller à ce que les enfants n'utilisent pas les jeux aux heures de sortie de 12h00 et 16h15. Les enfants qui attendent leurs parents qui sont partis chercher un petit en maternelle doivent attendre auprès du portail de l'école et non sur la cour.
- **Exercice d'incendie :** Le deuxième exercice d'incendie de cette année a été fait le 07/02/14 de façon inopinée. Un nouvel exercice sera fait dans les nouveaux locaux.

- **Rythmes scolaires :**

Comme toutes les écoles publiques françaises, l'école passera à la semaine de 4.5 jours à la rentrée de septembre 2014. Les horaires pour cette nouvelle semaine ont été votés en conseil municipal selon les cadres donnés par l'Inspection Académique du 35, après consultation des 2 écoles de la commune.

Ils seront les suivants : 8h45/ 12h00 – 13h30/ 15h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi

9h00/12h00 le mercredi

Après la classe, à 15h30, les enfants pourront être accueillis en garderie ou participer à des activités. Les activités seront mises en place à raison de 2 soirs par semaine, pour permettre aux enfants de l'école privée de bénéficier aussi des activités et donc de partager le temps des animateurs communaux sur les 2 écoles. Ces activités ne sont pas obligatoires ; elles sont mises en place par la commune et sous la responsabilité de celle-ci. L'école est en dehors de ce dispositif même si l'équipe enseignante participe à la réflexion de ces nouveaux rythmes.

Certains points restent à travailler en comité de pilotage : restauration du mercredi, gratuité ou paiement des activités, contenu des activités, personnel encadrant.

#### **Point n°4 : Equipement de l'école**

- **Nouveaux locaux :**

- Déménagement de la garderie dans le dortoir actuel le 26/02/14 pour une mise en service le 27/02/14
- Déménagement des 2 classes maternelles/CP dans les nouveaux locaux le 03/03/14 pour une mise en service au retour des vacances
- Déménagement du matériel de sport du cabanon vers la salle de motricité
- Installation d'une salle pour les arts plastiques et la musique dans la salle actuelle de Mme Gad
- Achat de quelques éléments nécessaires à l'installation : sèche-dessins, mini copieur, bureaux pour les ATSEM, dérouleurs papier, distributeurs de papier et savon...
- Rangement de matériel école moins utilisé dans pièce à l'étage des nouveaux locaux
- Mise en service d'une deuxième ligne téléphonique propre au centre de loisirs et à la garderie
- Nettoyage des locaux avant emménagement

- **Achats et travaux demandés :**

- Peinture des murs des préaux et de la fresque sous préau des maternelles
- La table pique-nique en bois proposée sous petit préau pour espace ludique aux récréations ne convient pas car elle est trop grande pour cet espace. Une autre table va être recherchée.
- Suite à la demande de la mairie, l'équipe enseignante précise ses souhaits en termes d'équipement informatique pour l'école : 2 ordinateurs fixes et 1 portable dans chaque classe, ainsi qu'un lot de tablettes qui circuleraient entre les classes.
- Des demandes d'équipement vont être faites dans le cadre du budget 2014 : livres, bac à eau et sable en maternelle, calculatrices pour les élèves, plastifieuse, porte-manteaux pour finir de rééquiper l'étage, paravent pour les sanitaires des élémentaires, panneau d'affichage propre à l'école, escabeau.

- **Financement des fournitures scolaires :**

La mairie verse une subvention de 42€ par enfant de La Gouesnière pour les fournitures scolaires. Cette subvention sert donc à acheter les plus grosses fournitures collectives et personnelles et des documents pour les élèves. Il reste à la charge des familles les petites fournitures personnelles (trousse et son contenu, 1 classeur avec des pochettes, 1 ardoise...). Cette liste de fournitures demandées à la rentrée se chiffre entre 11€ et 25€ par enfant selon la classe.

#### **Point n°5 : Temps périscolaire**

- **Restauration scolaire :**

Certaines familles demandent de réfléchir à un autre mode de paiement pour les repas car les horaires d'ouverture de la Poste ne semblent pas convenir. Ils proposent la facturation mensuelle, le paiement par carte prépayée, le prélèvement automatique. Ce point sera discuté en comité de pilotage de restauration scolaire.

Le Conseil d'école prend fin à 20h15.

Signature de la présidente : *Aubry*

Signatures des secrétaires : *Duplenne, Guyon*